

## **BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**



## MISE EN ŒUVRE D'ENROBES - BPU

N° de Prix	Désignation des ouvrages	U	P.U. H.T.
<b>1</b>	<b>Installation et signalisation de chantier</b>	F	
<b>2</b>	<b>RABOTAGE - FRAISAGE (épaisseur .....)</b>		
	<p>Ce prix rémunère au m<sup>2</sup> le déplacement du matériel de rabotage, l'exécution du rabotage en reprofilage, en rive, en raccordement, en reprise de tranchées, en suppression de couche de roulement dégradée et en raccordement sur tampons.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'évacuation des produits de rabotage vers un centre d'enfouissement technique validé par le maître d'œuvre</li> <li>- le balayage et l'aspiration du support.</li> </ul> <p>Les fraisats restent propriété du maître d'ouvrage.</p>		
	<b>LE METRE CARRE :</b>		
<b>3</b>	<b>BALAYAGE AVEC UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE</b>		
	<p>Ce prix rémunère au mètre carré le déplacement de la balayeuse aspiratrice</p> <p>Ce prix comprend également l'évacuation des produits de balayage vers un lieu de décharge agréé et validé par le maître d'œuvre.</p>		
	<b>LE METRE CARRE :</b>		
<b>4</b>	<b>REMBLAIS D'ACCOTEMENT D'APPORT</b>		
	<p>Ce prix rémunère au m<sup>3</sup> en place, la fourniture et la mise en œuvre de remblais d'accotements à partir des déblais choisis et triés.</p> <p>Il comprend, la fourniture, le transport de remblais choisis (yc compris des graves recyclées de type GR1 (calibré en 0/50mm) conforme à la note 22 (fév. 2011) de l'IDRRIM),</p>		
	<b>LE METRE CUBE EN PLACE :</b>		
<b>5</b>	<b>COUCHE D'ACCROCHAGE</b>		
	<p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le balayage et nettoyage par grattages mécaniques et manuels de la surface à revêtir</li> <li>- la fourniture à pied d'œuvre et le répandage mécanique à la rampe d'émulsion de bitume</li> </ul>		
	<b>LE METRE CARRE :</b>		
<b>6</b>	<b>FABRICATION, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBE BBSG 0/6</b>		
	<p>Ce prix rémunère, au M<sup>2</sup> sur une épaisseur moyenne de 5 cm, la fabrication en centrale de matériaux enrobés aux liants bitumineux à chaud, ainsi que leur mise en œuvre au finisseur, conformément au C.C.T.P.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <p>Fabrication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en état de marche en début de campagne, l'entretien et la surveillance de la centrale de fabrication,</li> <li>- La fourniture des granulats,</li> <li>- La livraison des granulats stockés à proximité de la centrale et l'alimentation des trémies,</li> <li>- Le dépoussiérage,</li> <li>- La fourniture, le stockage, la préparation et l'emploi du liant,</li> <li>- La fabrication des enrobés,</li> <li>- Le pesage des matériaux sur pont bascule,</li> <li>- La rémunération des charges proportionnelles du P.A.Q. (Réglages, contrôles externes.....). La masse de matériaux fabriqués résulte de la totalisation des bons de pesée remis au représentant du maître d'œuvre sur les lieux de la mise en œuvre et pris en compte par celui-ci. Conformément au C.C.T.P., les surcharges de transport ne seront pas prises en compte.</li> </ul> <p>- La mise à niveau de tout ouvrage (regard, grilles, bouche à clé, etc...) présent sur la chaussée, au niveau fini de la couche de roulement.</p> <p>- Le transfert sur chantier de tout le matériel et de tout le personnel nécessaires à la mise en œuvre. Ce matériel devra être adapté aux caractéristiques du chantier et à la qualité des enrobés à mettre en œuvre;</p> <p>Transport :</p> <p>Le chargement des enrobés sous trémie, le transport vers le chantier, le déchargement sur finisseur aux lieux de mise en œuvre ainsi que toutes sujétions énumérées dans la norme 98-150-1.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place des installations de chantier,</li> <li>- La mise en œuvre au finisseur, y compris le réglage de pente et d'épaisseur, les joints enduits d'une</li> </ul>		

	couche d'accrochage, le nivellement, les découpes nécessaires à tous raccordements, le compactage et l'évacuation des déchets. Il s'applique pour les sections courantes droites ou courbes, les carrefours aménagés ou non et les traverses d'agglomération ; Dans le cas de plusieurs sections distantes de moins de deux kilomètres les unes des autres, l'ensemble des sections sera assimilé à un seul chantier dont le tonnage sera la somme des différentes sections, pour déterminer le prix de mise en œuvre		
	<b>La Tonne</b>		
7	<b>FABRICATION, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBE BBSG 0/10</b>		
	<p>Ce prix rémunère, au M<sup>2</sup> sur une épaisseur moyenne de 5 cm, la fabrication en centrale de matériaux enrobés aux liants bitumineux à chaud, ainsi que leur mise en œuvre au finisseur, conformément au C.C.T.P.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <p>Fabrication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en état de marche en début de campagne, l'entretien et la surveillance de la centrale de fabrication,</li> <li>- La fourniture des granulats,</li> <li>- La livraison des granulats stockés à proximité de la centrale et l'alimentation des trémies,</li> <li>- Le dépoussiérage,</li> <li>- La fourniture, le stockage, la préparation et l'emploi du liant,</li> <li>- La fabrication des enrobés,</li> <li>- Le pesage des matériaux sur pont bascule,</li> <li>- La rémunération des charges proportionnelles du P.A.Q. (Réglages, contrôles externes.....). La masse de matériaux fabriqués résulte de la totalisation des bons de pesée remis au représentant du maître d'œuvre sur les lieux de la mise en œuvre et pris en compte par celui-ci. Conformément au C.C.T.P., les surcharges de transport ne seront pas prises en compte.</li> </ul> <p>- La mise à niveau de tout ouvrage (regard, grille, bouche à clé, etc...) présent sur la chaussée, au niveau fini de la couche de roulement.</p> <p>- Le transfert sur chantier de tout le matériel et de tout le personnel nécessaires à la mise en œuvre. Ce matériel devra être adapté aux caractéristiques du chantier et à la qualité des enrobés à mettre en œuvre;</p> <p>Transport :</p> <p>Le chargement des enrobés sous trémie, le transport vers le chantier, le déchargement sur finisseur aux lieux de mise en œuvre ainsi que toutes sujétions énumérées dans la norme 98-150-1.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place des installations de chantier,</li> <li>- La mise en œuvre au finisseur, y compris le réglage de pente et d'épaisseur, les joints enduits d'une couche d'accrochage, le nivellement, les découpes nécessaires à tous raccordements, le compactage et l'évacuation des déchets. Il s'applique pour les sections courantes droites ou courbes, les carrefours aménagés ou non et les traverses d'agglomération ;</li> </ul> <p>Dans le cas de plusieurs sections distantes de moins de deux kilomètres les unes des autres, l'ensemble des sections sera assimilé à un seul chantier dont le tonnage sera la somme des différentes sections, pour déterminer le prix de mise en œuvre</p>		
	<b>La Tonne</b>		
8	<b>FABRICATION, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBE BBSG 0/14</b>		
	<p>Ce prix rémunère, au M<sup>2</sup> sur une épaisseur moyenne de 5 cm, la fabrication en centrale de matériaux enrobés aux liants bitumineux à chaud, ainsi que leur mise en œuvre au finisseur, conformément au C.C.T.P.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <p>Fabrication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en état de marche en début de campagne, l'entretien et la surveillance de la centrale de fabrication,</li> <li>- La fourniture des granulats,</li> <li>- La livraison des granulats stockés à proximité de la centrale et l'alimentation des trémies,</li> <li>- Le dépoussiérage,</li> <li>- La fourniture, le stockage, la préparation et l'emploi du liant,</li> <li>- La fabrication des enrobés,</li> <li>- Le pesage des matériaux sur pont bascule,</li> <li>- La rémunération des charges proportionnelles du P.A.Q. (Réglages, contrôles externes.....). La masse de matériaux fabriqués résulte de la totalisation des bons de pesée remis au représentant du maître d'œuvre sur les lieux de la mise en œuvre et pris en compte par celui-ci. Conformément au C.C.T.P., les surcharges de transport ne seront pas prises en compte.</li> </ul> <p>-La mise à niveau de tout ouvrage (regard, grille, bouche à clé, etc...) présent sur la chaussée, au niveau fini de la couche de roulement.</p>		

	<p>- Le transfert sur chantier de tout le matériel et de tout le personnel nécessaires à la mise en œuvre. Ce matériel devra être adapté aux caractéristiques du chantier et à la qualité des enrobés à mettre en œuvre;</p> <p>Transport :</p> <p>Le chargement des enrobés sous trémie, le transport vers le chantier, le déchargement sur finisseur aux lieux de mise en œuvre ainsi que toutes sujétions énumérées dans la norme 98-150-1.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place des installations de chantier,</li> <li>- La mise en œuvre au finisseur, y compris le réglage de pente et d'épaisseur, les joints enduits d'une couche d'accrochage, le nivellement, les découpes nécessaires à tous raccordements, le compactage et l'évacuation des déchets. Il s'applique pour les sections courantes droites ou courbes, les carrefours aménagés ou non et les traverses d'agglomération ;</li> </ul> <p>Dans le cas de plusieurs sections distantes de moins de deux kilomètres les unes des autres, l'ensemble des sections sera assimilé à un seul chantier dont le tonnage sera la somme des différentes sections, pour déterminer le prix de mise en œuvre</p>		
	<b>La Tonne</b>		





